



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 42687

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle à nouveau l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des préretraités dont la retraite complémentaire se trouve amputée du fait que, contrairement aux engagements pris en 1984, l'Etat a omis de prendre en charge les cotisations relatives aux périodes de chômage pendant lesquelles ils ont été indemnisés au titre du FNE. En réponse à une précédente question écrite, elle lui a indiqué que les négociations se poursuivaient sur ce dossier. Il souhaiterait donc savoir si ces négociations ont abouti et à quelle date les préretraités lésés par cette situation peuvent espérer percevoir leur retraite complémentaire à taux plein.

Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre, à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de préretraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit un règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42687

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1397

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2610